



FORET INDIVISE DE HAGUENAU

Vente sous plis de fonds de coupe

Avril 2024

Remise des offres : ut-haguenau.Nord-Alsace@onf.fr jusqu'au **19 avril 2024**

Catalogue de ventes

Rappels et obligations :	- 2 -
Forêt Indivise de Haguenau – Détail des lots	- 4 -
Carte de la Forêt Indivise de Haguenau	- 5 -
Carte de situation des lots	- 7 -

La circulation en forêt est autorisée aux porteurs du catalogue pour la visite des lots et ce jusqu'au jour de la vente sauf les jours de battue déclarés.

Rappels et obligations :

- Les lots ont une contenance de 5 à 40 stères.

Les volumes sont donnés à titre indicatif et sans garantie de quantité ni de qualité.

- Travail dans la coupe **interdit après 19h.**
- Débardage des bois obligatoire par temps sec ou sur avis du Forestier. Les orniérages seront verbalisés. Circulation interdite hors des cloisonnements. Le bois sera empilé au bord de cloisonnement
- Nettoyage des fossés, lignes et routes obligatoire.
- Passé le délai de vidange, le bois non enlevé ou non façonné revient au Propriétaire.
- Respect des signalisations (chasse en cours, abattage d'arbres, migration de batraciens, ...).
- Empilement du bois interdit contre les arbres.
- Ramassage des déchets obligatoire.
- **Le port des équipements de protection individuels (casque, gants, pantalon anti-coupure, écouteurs, ...) est très fortement recommandé.**
- Respecter le bois mort au sol : ne pas façonner les cimes, purges, grumes marquées d'un triangle à la peinture
- Travail dans la coupe, le jour et la veille des battues est interdit.

Lien vers les dates des battues : <http://www.ville-haguenau.fr/calendrier-des-battues>

Le non-respect de ces consignes est susceptible d'entraîner votre interdiction d'acheter aux prochaines ventes populaires des lots de bois de chauffage.

CESSIONNAIRES DE BOIS, VOUS INTERVENEZ EN FORET.... PENSEZ A VOTRE SECURITE ET A CELLES DES AUTRES.

Les accidents liés à l'exploitation (et à l'enlèvement) des bois, une réalité :

Quelques statistiques (salariés déclarés à la MSA) :

- Chocs	= 30 %	- Membres inférieurs	= 28 %
- Chutes	= 20 %	- Membres supérieurs	= 29 %
- Effort musculaire	= 18 %	- Tête	= 10 %
- Coupures	= 10 %	- Yeux	= 8 %

La réglementation impose le port des Equipements de Protection Individuelle tels que :

- Le casque forestier
- Les gants adaptés
- Le pantalon anti-coupure
- Les chaussures ou bottes de sécurité

Le matériel utilisé doit répondre à la conformité européenne (CE)

Munissez-vous d'une trousse de 1^{ère} urgence.

EN CAS D'ACCIDENT	
Téléphone des pompiers :	18
Téléphone du SAMU :	15
Depuis les téléphones mobiles :	112
<u>Le message d'appel devra préciser :</u>	
<ul style="list-style-type: none">• le lieu exact de l'accident• le point de rencontre à fixer avec les secours (<i>le demander à l'agent ONF à la signature du contrat</i>)• la nature de l'accident• la nature des lésions constatées• toute situation particulière qui paraîtra utile de signaler	
Ne jamais raccrocher le premier	

- **Ne partez jamais seul sur un chantier, préférez le travail en équipe**
- **Dans tous les cas, informez votre entourage du lieu précis de votre travail**
- **Placez, dès votre arrivée sur site, votre véhicule en bonne position de départ**
- **Ne travaillez pas par grand vent, le risque de chute de branches étant important**
- **Faites intervenir un professionnel de l'exploitation en cas de dangerosité.**

Je soussigné, _____, cessionnaire de bois vendus par l'ONF, certifie connaître, satisfaire et accepter les conditions de vente aux particuliers, et m'engage à respecter jusqu'à achèvement du contrat, toutes les présentes clauses générales de vente et consignes de sécurité qui lui sont liées.

A Haguenau, le ... / ... /

Le cessionnaire
(Nom, prénom, adresse et signature)

Forêts de Haguenau – Détail des lots

Afin de simplifier votre compréhension du tableau « détail des lots », voici les correspondances entre les codes essences utilisés et l'essence qui correspond.

<i>Code</i>	<i>Essence</i>	<i>Code</i>	<i>Essence</i>	<i>Code</i>	<i>Essence</i>
AUG	Aulne	BOV	Bouleau	CHA	Charme
CHE	Chêne	CHR	Chêne rouge	HET	Hêtre
F.D	Feuillus divers	FRE	Frêne	PEU	Peuplier
P.S	Pin sylvestre	ROB	Robinier	MEE	Mélèze

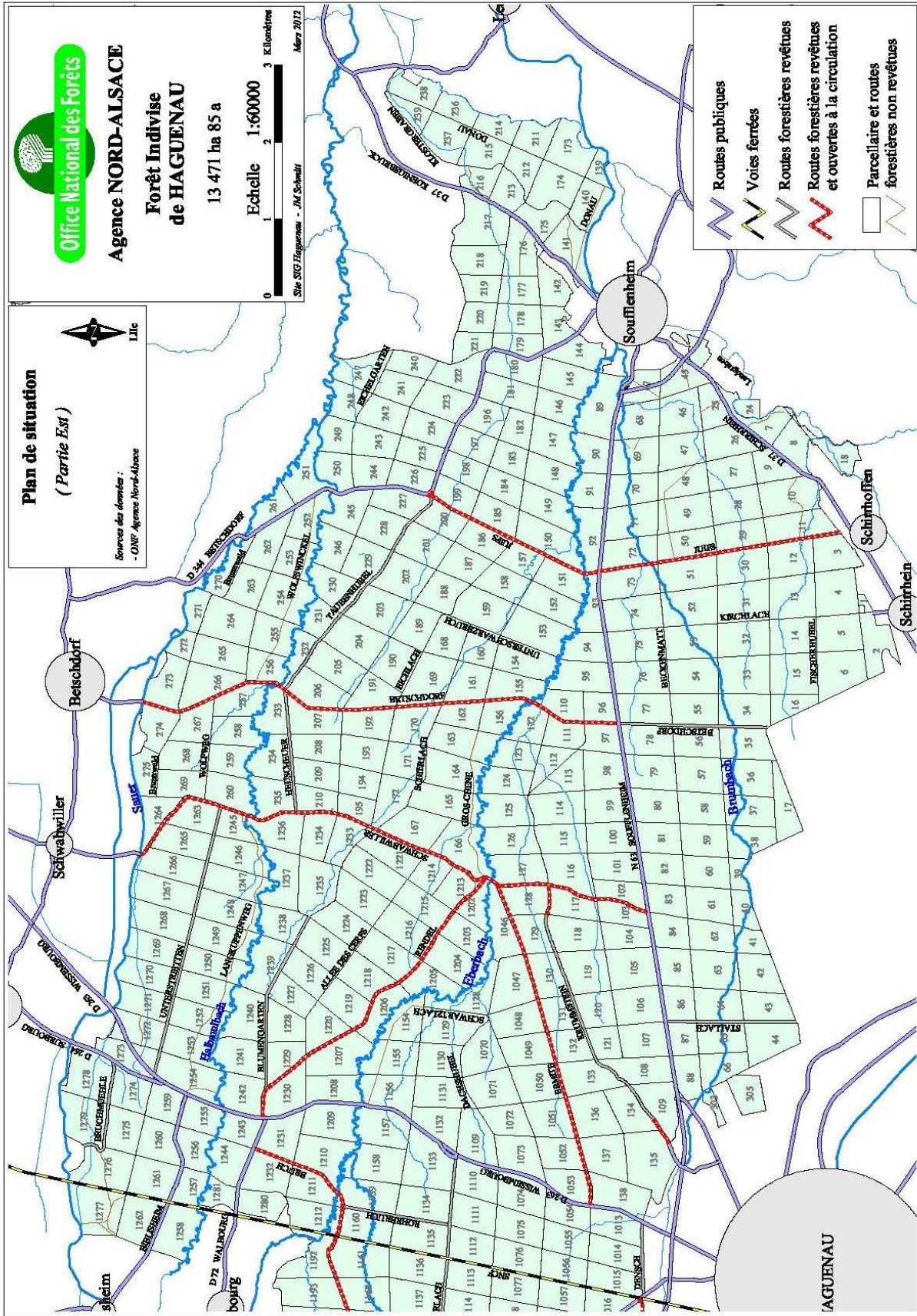
BOIS SUR PIED :

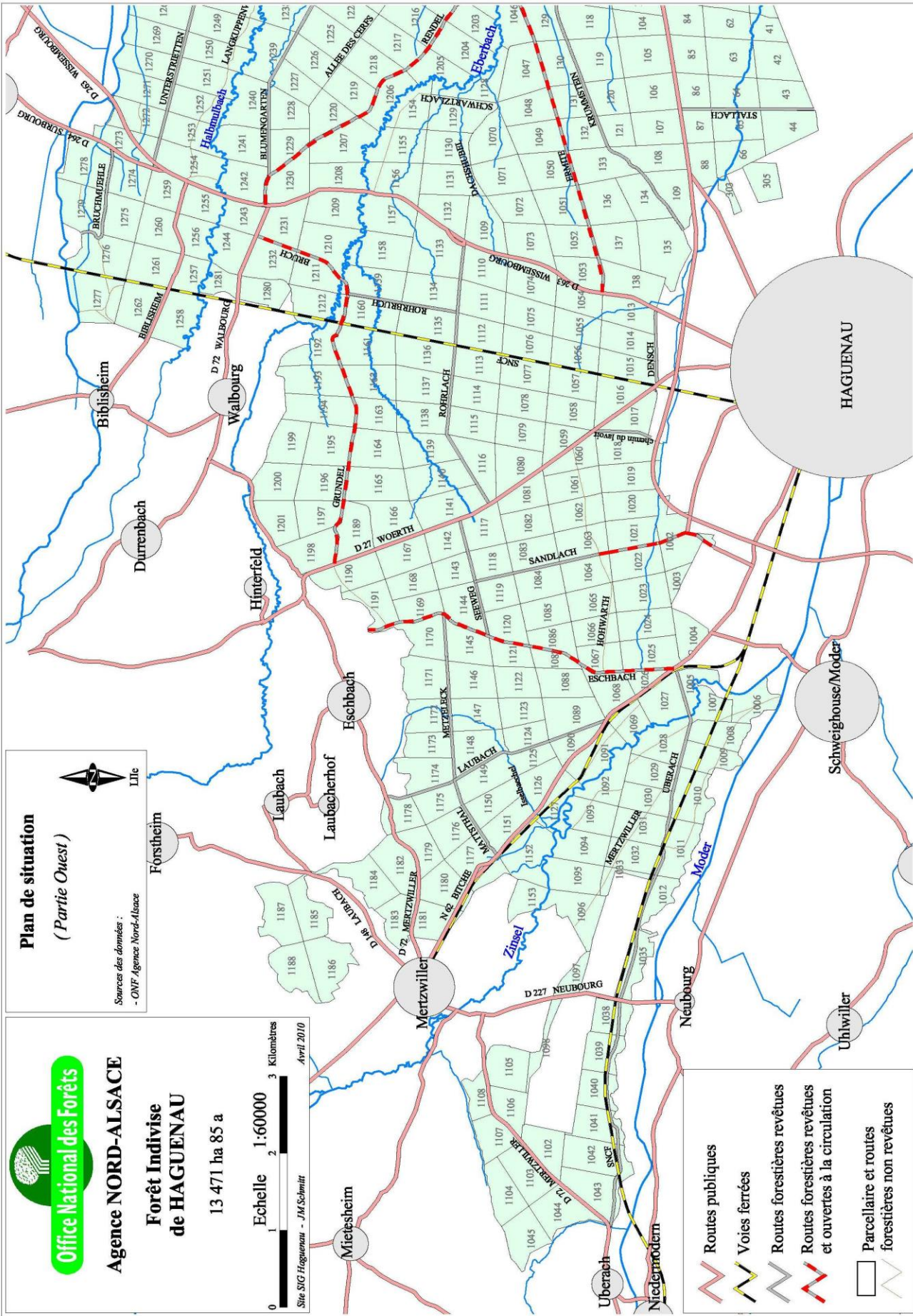
<i>Bois sur pied</i>						
<i>Forêt</i>	<i>Triage</i>	<i>Parcelle</i>	<i>N° de lot</i>	<i>Quantité estimée (stères)</i>	<i>Essences</i>	<i>Mise à prix</i>
FI Haguenau	SURBOURG	1210	1	30	Divers	360 €
			2	30	Divers	360 €
		1268	1	30	CHR	360 €
			2	15	CHR	180 €
			3	15	CHR	180 €

FONDS DE COUPE (HOUPPIERS) :

<i>Houppiers</i>						
<i>Forêt</i>	<i>Triage</i>	<i>Parcelle</i>	<i>N° de lot</i>	<i>Quantité estimée (stères)</i>	<i>Essences</i>	<i>Mise à prix</i>
FI Haguenau	SURBOURG	1274-1275-1279	1	30	CHX - HET	600 €
		1280	1	30	DIV	600 €
			2	30	DIV	600 €
		1256	1	20	DIV	400 €
FD Biblisheim	SURBOURG	2	1	20	CHR	400 €
FI Haguenau	STIEFELHARDT	1129	1	25	CHX	350 €
			2	25	CHX	350 €

Carte de la Forêt Indivise de Haguenau





Plan de situation
(Partie Ouest)

Sources des données :
- ONF Agence Nord-Alsace

Lié



Agence NORD-ALSACE
Forêt Indivise
de HAGUENAU

13 471 ha 85 a

Echelle 1:60000

0 1 2 3 Kilomètres

SIG Haguenau - JM Schmitt

Avril 2010

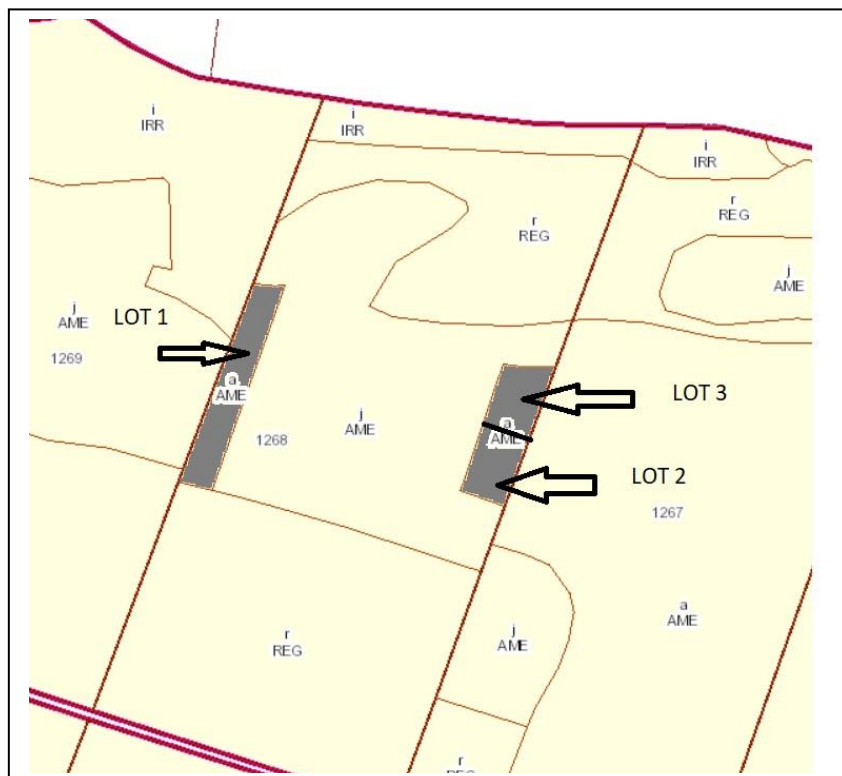
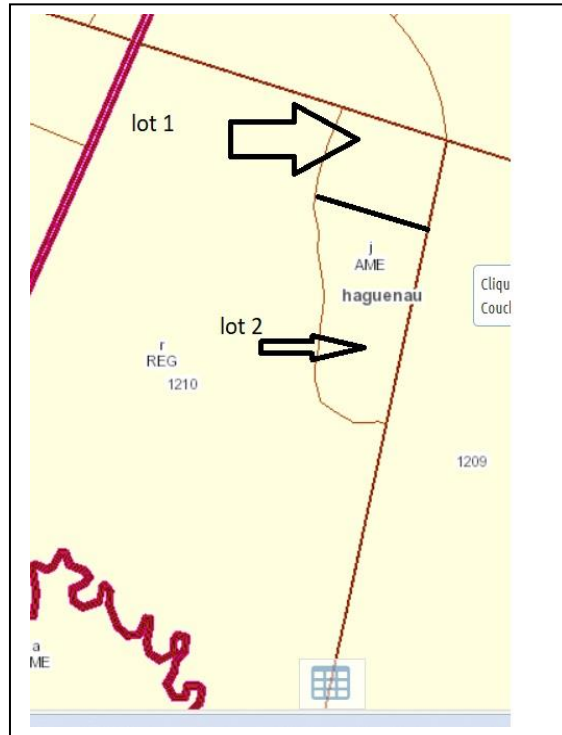
- Routes publiques
- Voies ferrées
- Routes forestières revêtues
- Routes forestières revêtues et ouvertes à la circulation
- Parcelle et routes forestières non revêtues

Carte de situation des lots (Bois sur Pied)

Triage de Surbourg Bois sur pied

Délai de façonnage des bois : 31/03/2025

Délai de vidange des bois : 31/07/2025

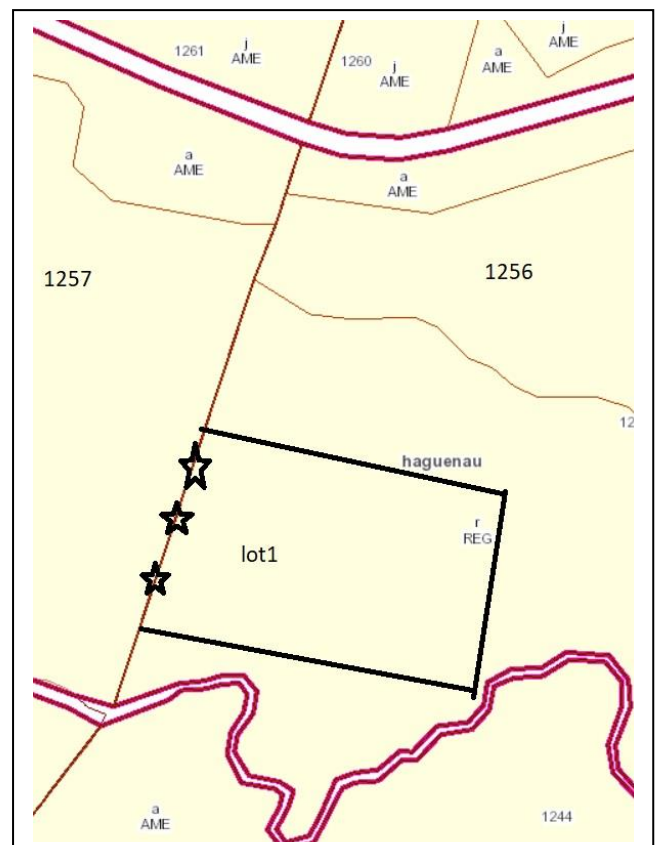
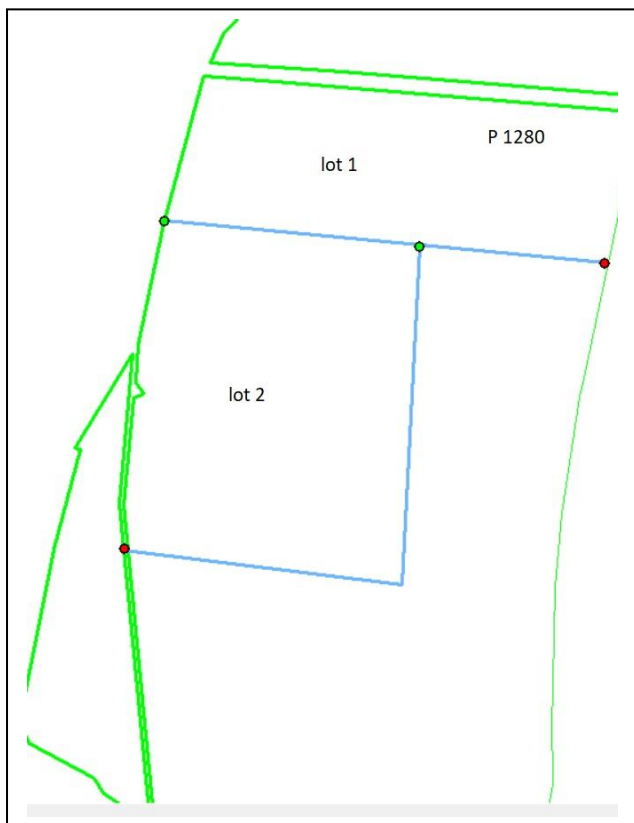
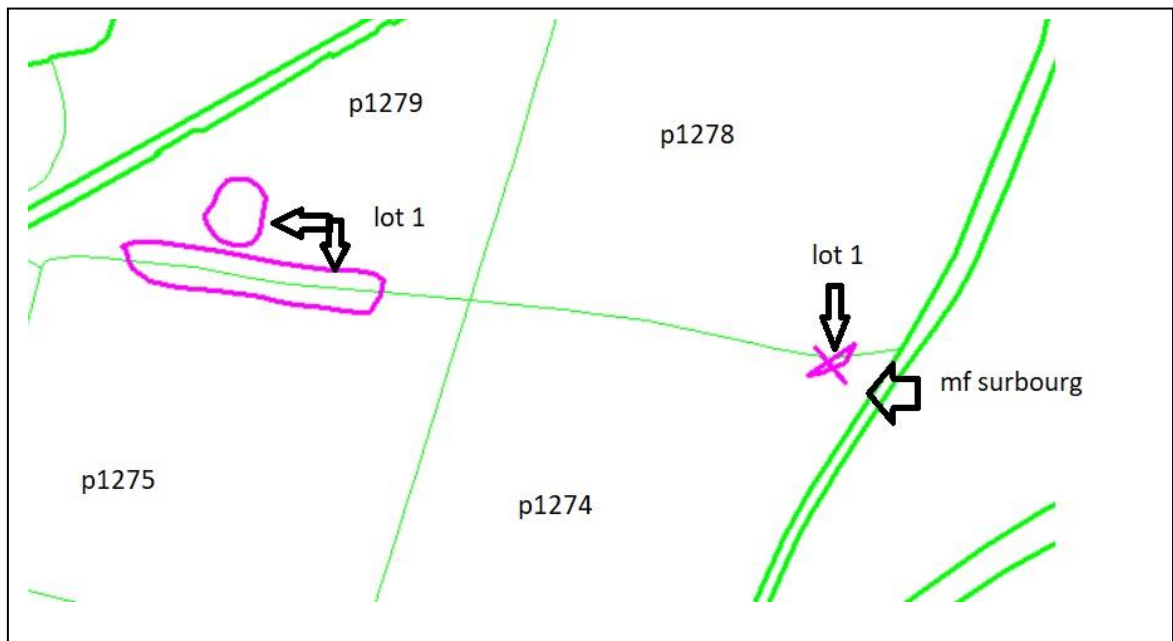


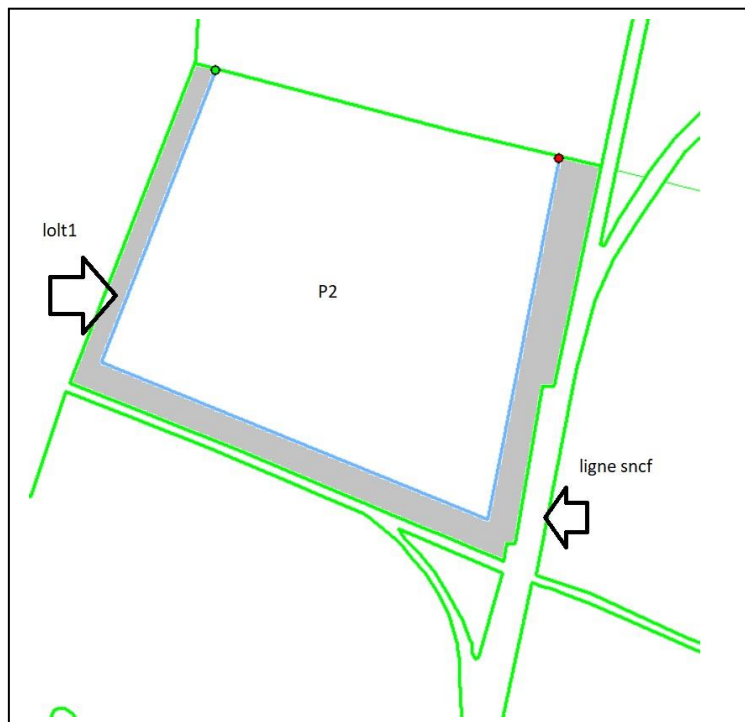
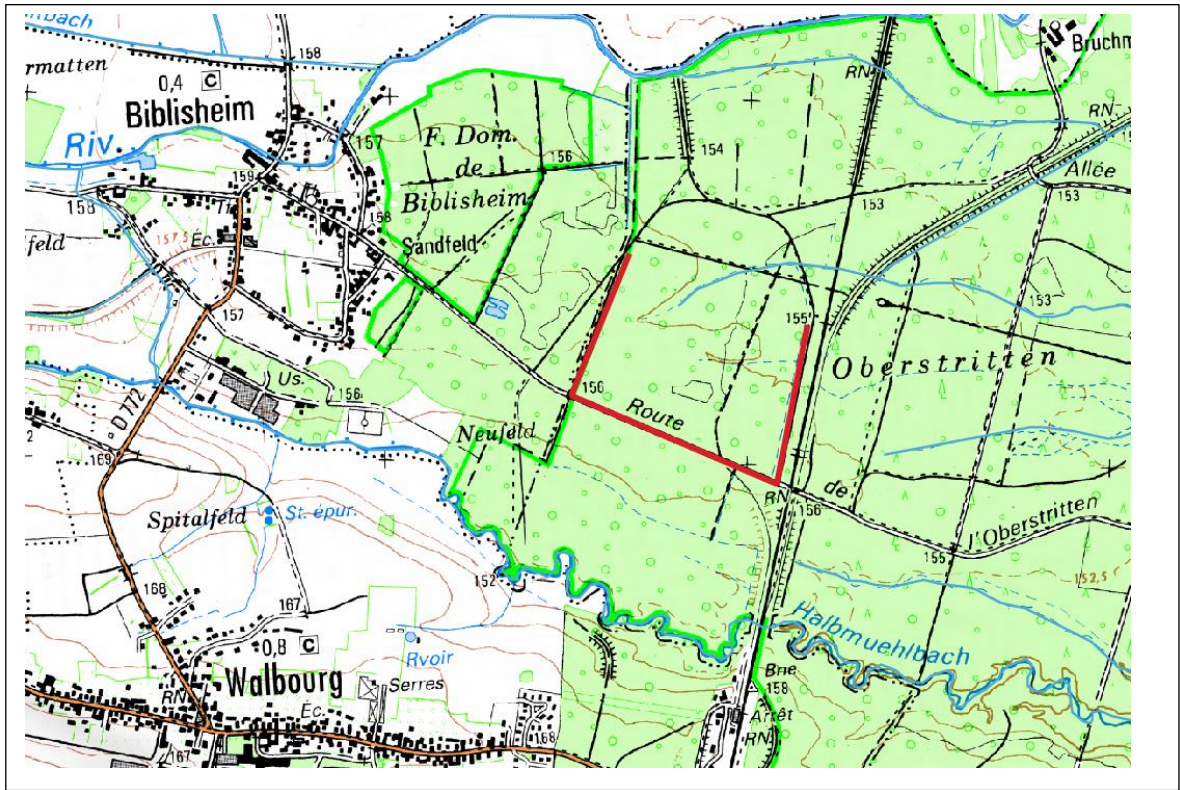
Cartes de situation des lots (Houppiers)

Triage de Surbourg

Délai de façonnage des bois : 31/08/2024

Délai de vidange des bois : 30/09/2024





Triage de Stiefelhardt

è

Délai de façonnage des bois : 30/09/2024

Délai de vidange des bois : 30/09/2024

Branchages de chênes
Respect absolu des cloisonnements

